

n°140
Février 2015

Capbreton^{FR}

Le magazine de la ville



Bien vivre ensemble

Aménagement 4



Environnement 7



Citoyenneté 10



Sommaire

EN BREF

- ▶ **Dossier :**
Qualité de vie **p.4**
- ▶ **Environnement** **p.7**
- ▶ **Citoyenneté** **p.9**
- ▶ **Vie économique** **p.12**
- ▶ **Expression des groupes municipaux** **p.14**
- ▶ **État civil** **p.15**



Le recensement : un acte simple, un geste civique utile à tous ! C'est grâce aux données collectées que l'on peut penser et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent.

Toutes les infos en page 11 et sur www.le-recensement-et-moi.fr.

CAP Ô PAS CAP !



De retour du Cap Horn, les deux « givrées » capbretonnaises, Stéphanie Barneix et Alexandra Lux, ont été félicitées chaleureusement par l'adjoint au maire aux sports, Louis Galdos.

Avec leur coéquipière, Itziar Abascal, elles sont allées au bout de leur projet qui alliait exploit sportif, démarche scientifique et missions pédagogiques autour de la protection durable des ressources en eau.



Rassemblement en hommage aux victimes, pour la liberté et contre le terrorisme place de l'Hôtel-de-Ville, le 12 janvier 2015.



Permanences de la CPAM au centre social (avenue Georges-Pompidou) :

- ▶ mardi après-midi, sur rdv (contacter le 3646), pour un traitement plus approfondi des dossiers
- ▶ jeudi toute la journée.



La commune de Capbreton a fait le choix d'une communication écoresponsable. Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier PEFC par une imprimerie "Imprim'vert".

Magazine municipal N°140 // Février 2015

Ce numéro a été tiré à 11 000 exemplaires

Directeur de la publication : Patrick Laclédère // Codirectrice de la publication : Nelly Bétaillé

Réalisation : **CARACTÈRES** - 05 58 91 40 40 - Saint-Paul-lès-Dax. **Photos** : mairie de Capbreton - David Abéradère - Sitcom Côte Sud des Landes - Raphaèle de Gorostarzu - ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Bellocq Architectes - Eddy de Azevedo - tactiquegraphique.ultra-book.com - <http://bayonne.balloide-photo.com>.



Plantation de pins avec les scolaires.

Capbreton se vit ensemble

NOUVELLES FORMULES

Le bulletin municipal et le Sortir à Capbreton ont fait peau neuve, avec une mise en page plus claire, plus moderne et plus dynamique.

Pour des questions de développement durable, et dans la perspective de la refonte du site Internet qui permettra de valoriser le numérique, la pagination du bulletin a été réduite. Le Sortir à Capbreton regroupe désormais l'ensemble des informations sur les activités de Capbreton dont celles du guide des animations de l'office de tourisme et les programmes des festivals de l'été.

► Retrouvez toutes les actualités de la vie municipale, associative et la rubrique état-civil (naissances, mariages, décès) sur le site Internet www.capbreton.fr.



Les événements tragiques de « Charlie hebdo » et des jours suivants ont marqué durablement nos esprits.

Nous avons pris conscience, tout à la fois, de la fragilité et de la force de notre démocratie.

Nous avons mesuré l'importance de nos valeurs républicaines, plus que jamais actuelles.

Nous sommes toujours debout.

Debout pour dire non à l'obscurantisme et à la barbarie.

Vivre ensemble repose sur le partage de principes qui s'imposent à tous et sur le respect de la différence.

Car c'est de la diversité que naît la richesse.

C'est sur ces valeurs que nous portons notre projet municipal : Capbreton se vit ensemble, et Capbreton vit pour tous.

Privilégier la qualité de vie et protéger notre environnement, défendre le logement pour tous, renforcer les solidarités et le lien social, conforter le tissu associatif, favoriser l'action éducative, culturelle et sportive,

promouvoir la citoyenneté et la démocratie, soutenir le développement économique et l'emploi, valoriser nos atouts touristiques.

Ces axes sont et restent au cœur de nos priorités, à l'échelon local comme intercommunal.

Vous découvrirez dans ce bulletin nouvelle formule l'illustration de ces engagements pour bien vivre ensemble.

Capbreton avance, fidèle à ses traditions et ouverte aux autres.

Continuons à oeuvrer pour une évolution harmonieuse de notre cité.

En ce début d'année, je forme le vœu que l'élan national du 11 janvier se pérennise et renforce les valeurs qui nous rassemblent.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2015.

Patrick Laclédère
Maire de Capbreton



Aménager pour partager

Jardin public, travaux de voirie, stationnement, voie verte, aménagements et sécurisation au lotissement Les Deux Pins... D'importants investissements sont prévus avant l'été afin d'embellir notre ville et de conforter son attrait.

Le nouveau jardin, prêt pour l'été

Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens a travaillé sur la conception du **nouveau jardin public, situé avenue Georges-Clémenceau**, après le pont de la Halle.

Objectif : créer un parc convivial, en lien avec son milieu écologique, en cœur de ville.

David Abéradère, le paysagiste retenu pour ce projet, a réalisé les premières esquisses et présenté un avant-projet mettant en valeur le grand chêne de l'entrée, la mairie, le cinéma et les bords du Boudigau.

Les Capbretonnais, toutes générations confondues, y trouveront leur bonheur.

L'espace se prêtera à la détente, aux jeux, aux pique-niques et aux goûters.

Des animations seront proposées avec notamment des spectacles lors des festivals. Les promeneurs pourront y faire une halte avant de poursuivre leur parcours sur la voie verte.

Le paysagiste sera également chargé du suivi des travaux qui seront réalisés en majorité par les services techniques municipaux.

Coût prévisionnel : 200 000 € TTC

Travaux de voiries

Les travaux de l'avenue Georges-Clémenceau (entre le pont de la Halle et l'avenue des Alouettes) ont commencé début janvier pour une livraison avant la saison. Après la réhabilitation des réseaux d'assainissement et l'enfouissement des réseaux aériens, **la voirie sera refaite à neuf**. Pour améliorer le confort et la sécurité, tout en favorisant les déplacements doux, **une voie verte** reliera celle de l'avenue des Alouettes réalisée en 2014. La liaison cyclable entre le centre-ville et la plage (mais aussi le quartier des Océanides) sera ainsi sécurisée.

Capbreton a développé très tôt un réseau de pistes cyclables, complété chaque année. Nous pouvons ainsi bénéficier de plus de 25 km de pistes cyclables (dont 8 km de Vélodyssée). C'est un atout pour notre commune, tant pour les Capbretonnais que pour les touristes, nombreux à utiliser ce mode de déplacement doux. Le déve-

loppement et la sécurisation des liaisons douces sont en effet des objectifs forts de la municipalité et de la communauté de communes Macs. **La place des Déportés sera également aménagée** avant l'été, avec du stationnement organisé, des racks à vélos et un plateau qui fera le lien avec le jardin public.



Calendrier prévisionnel :

- **Janvier 2015**
Réhabilitation des réseaux d'assainissement (Sydec).
- **Mi-janvier - fin mars 2015**
Enfouissement des réseaux aériens (électricité, téléphone et éclairage public).
- **Début mars - fin mai 2015**
Aménagement de voirie et création de la voie verte.

PAROLE D'EXPERT

David Abéradère,
architecte paysagiste de Biarritz



Quelles sont les grandes lignes du projet ?

Le projet comporte cinq espaces :

- Une entrée, qui donne directement sur un chêne majestueux, ouverte sur l'avenue Georges-Clémenceau en cours de rénovation et accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Une placette qui fait le lien avec le Boudigau, espace de mise en scène artistique autour d'un théâtre de verdure.
- Des gradins qui entourent le terrain et favorisent l'accès au parc.
- Un large espace central, lumineux, avec de la pelouse pour courir, jouer au ballon, etc.
- Un espace ludique, en fond de parcelle, avec un boulodrome et des jeux pour enfants de différents âges.

Quelles sont vos missions dans l'élaboration du nouveau parc ?

J'ai tout d'abord établi un diagnostic : un site idéalement placé, qui était construit, avec des clôtures et bosquets qui cachent le Boudigau et le centre-ville. J'ai listé les éléments à conserver. Il s'agit de voir ce qu'on peut apporter au site sans le dénaturer, pour en faire un espace ouvert et convivial.

Après discussion avec les élus, les techniciens et des habitants, j'ai élaboré un avant-projet tenant compte des attentes de la Ville : que cet espace s'ouvre pour une appropriation par les habitants.

La prochaine étape concerne le choix des végétaux et des aménagements. Avec, en parallèle, le chiffrage du projet qui doit rester dans l'enveloppe définie. J'assurerai ensuite le suivi des travaux.



Travaux avenue Georges-Clémenceau.



Pour toujours plus de confort des Capbretonnaises et Capbretonnais et des touristes, des toilettes publiques aux normes d'accessibilité seront installées aux abords de l'office de tourisme et place de la Pépinière.

Aménagement aux Deux Pins

Le nouveau lotissement Les Deux Pins avance, de même que le projet d'Ehpad, dont le permis de construire sera déposé courant février. En parallèle, la commune a prévu la création d'un rond-point pour desservir et sécuriser les lieux.



Plan du lotissement Les Deux Pins avec l'Ehpad et le futur rond-point.

Un rond-point va être construit sur la route de Soorts (RD 418). Ce nouvel aménagement, qui desservira le lotissement Les Deux Pins et le futur Ehpad, permettra de **réduire la vitesse trop souvent excessive** à cet endroit.

Sur cette voie départementale, le Conseil général réalisera la maîtrise d'œuvre du projet. **L'éclairage public, l'équipement en arrosage et les aménagements paysagers** seront pris en charge par la com-

mune. Elle assurera également la gestion des aménagements, à l'exception des parties de la chaussée traitées en enrobé. Comme le permet la réglementation, une demande de subvention au titre des amendes de police sera sollicitée.

Pour sécuriser encore plus les déplacements, **la création d'une piste cyclable est à l'étude**. Elle facilitera notamment l'accès aux établissements scolaires via l'avenue Victor Hugo.

LE POINT SUR LES DEUX PINS

Le lotissement Les Deux Pins comprend deux volets : 79 terrains qui ont été mis en vente par la commune, dont plus de la moitié réservée aux primo-accédants et 23 maisons en location / accession à la propriété, ainsi que 29 logements en locatif social, gérés par La Clairsienne, entreprise sociale pour l'habitat.

Le futur Ehpad, quant à lui, regroupera les établissements du Rayon vert et de Notre-Dame des Apôtres. Un total de 123 lits, dont dix places d'accueil de jour, un accueil pour les pathologies Alzheimer de 28 places et cinq d'accueil temporaire. Ce projet, porté par le Centre communal d'action sociale (CCAS), a été élaboré par les architectes Jacques Bellocq (Dax) et

Pascal Arribaud (Capbreton). Les élus ont été conseillés en amont par un architecte programmiste, Pierre Guillot. Les équipes de soins, d'animation, de restauration et de ménages ont été associées au projet.



SOYONS SOLIDAIRES



En 2015, les Restos du Cœur mèneront leur 30^e campagne. Le Secours populaire français fête cette année ses 70 ans, sous le patronage de l'UNESCO. Retrouvez ces deux associations caritatives au pôle social. Capbreton dispose également d'une antenne du Secours Catholique. Ces associations peuvent fonctionner grâce à l'implication des bénévoles et à la générosité des donateurs. N'hésitez pas à faire un geste.

Secours Populaire :

27 allée du Boudigau
Dépannage, permanence : 2 mardis par mois et le vendredi après-midi.
Friperie : du lundi au vendredi de 13 h 45 à 15 h 45.

Restos du Cœur :

27 allée du Boudigau
Accueil et distribution : lundi et jeudi de 10h à 12h.

Secours Catholique :

9 rue du Prieuré
Mardi : 9h - 12h,
Mercredi et vendredi : 15h - 17h.



Téléthon

Sapeurs-pompiers, gendarmes, policiers municipaux et personnel du Samu ont couru au profit du Téléthon de Capbreton à Mimizan (268,5 km).





Mieux consommer pour mieux préserver

L'éclairage public et les espaces verts représentent les dépenses d'énergie urbaine les plus importantes. Réduire et mieux maîtriser la consommation d'électricité et d'eau sont des enjeux majeurs.

Un éclairage public rénové

L'interdiction des lampes utilisées jusqu'à présent nécessite de repenser l'éclairage public. La commune prévoit donc de remplacer tous les ballons fluo, ces boules blanches qui éclairent la plupart de nos rues, par des LED.

Sur 450 000 € au total, 100 000 € ont déjà été investis, en 2014, dans la ZAC des Sables et le camping La Civelle.

L'éclairage de l'avenue Georges-Clémenceau est, quant à lui, en cours de modification. Les travaux sont réalisés par le Sydec pour le compte de la commune.

Ces investissements ont plusieurs avantages :

- ▶ La technologie LED permet de **consommer 10 fois moins d'énergie**.
- ▶ Elle permet de régler l'intensité lumineuse en fonction des besoins. L'intensité de la deuxième partie de nuit peut être abaissée graduellement de 50 %, tout en gardant un éclairage suffisant. Moduler certaines zones par tranches horaires est aussi envisageable.
- ▶ La durée de vie de ce matériel est de 20 000 à 60 000 heures, soit 20 fois plus que les lampes classiques.

Des espaces verts différents

La mise en place d'une gestion différenciée des espaces est à l'étude. Il s'agit de **gérer les espaces verts d'une façon plus respectueuse de l'environnement**. L'objectif est de tenir compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions (tonte, désherbage, arrosage, etc.). Chaque espace vert public est évalué et classé selon des critères précis. On lui attribue ensuite un mode d'entretien en fonction de la végétation présente, des usages et de la fréquentation.

Il s'agit notamment de :

- ▶ **privilégier les espèces locales** et de laisser la végétation se développer à certains endroits, notamment à proximité des espaces naturels (forêt, cours d'eau, etc.) et en zone périurbaine,
- ▶ **réduire les besoins en eau** : espèces adaptées, paillage permettant de conserver l'humidité,
- ▶ **limiter les pollutions**, en diminuant la consommation d'engrais et de produits phytosanitaires,
- ▶ **réduire l'impact carbone**, en réduisant les tontes et autres interventions motorisées.

PAROLE D'ÉLUE

Françoise Agier,
déléguée à la transition énergétique
et au développement durable



Ces investissements sur l'éclairage public sont nécessaires ?

Changer le dispositif d'éclairage public a un coût, puisqu'il faut remplacer le matériel. Mais, il faut avoir une vision à plus long terme. Les LED sont puissantes et peu consommatrices d'énergie. Elles permettent d'économiser jusqu'à 70 % d'énergie, à niveau d'éclairage égal. Au final, on est donc gagnant. Financièrement, mais aussi au niveau des émissions de gaz à effet de serre.

Une gestion différenciée, de quoi s'agit-il ?

Une façon différente d'entretenir nos espaces verts dans le respect de l'environnement existant, que nos Landes se reflètent dans notre milieu urbain. Les espèces choisies seront adaptées à nos sols, moins gourmandes en eau, plus résistantes. Nous privilégierons les plantes persistantes ; certains espaces seront fleuris et d'autres seront plus naturels. Et si vous voyez l'herbe pousser le long de certaines voies, pensez « végétation spontanée » et non pas « mauvaises herbes », pensez environnement sain (sans herbicide) et biodiversité.



Illuminations durables

Les LED sont privilégiées pour les illuminations de Noël.



ORDURES MÉNAGÈRES



Jusqu'à présent, chacun de nous payait des taxes sur la collecte et le traitement des ordures ménagères. Ces taxes étaient incluses dans les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) de la communauté de communes Macs. Aujourd'hui, afin de mieux identifier et mesurer le coût des ordures ménagères, la Communauté de communes a fait le choix, comme la grande majorité des intercommunalités, d'appliquer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), prélevée avec la taxe foncière. Sur les avis de taxe foncière et de taxe d'habitation, la part intercommunalité a donc baissé pour tenir compte de cette nouvelle colonne TEOM.

Cette taxe, perçue par Macs, est intégralement reversée au Sitcom, syndicat compétent pour l'élimination des déchets.

Une partie de la TEOM sert à financer la nouvelle Unité de valorisation énergétique (UVE) qui permettra de valoriser nos déchets en énergie. Ce qui explique l'augmentation de cette taxe.

La diminution et le tri des déchets sont l'affaire de tous. Soyons éco-responsables.

TEOM KÉSAKO ?

La TEOM est un impôt local perçu avec la taxe foncière et calculé selon les mêmes principes. Elle varie selon la valeur locative du logement ou du local (pour les professionnels).

La TEOM est payée par les propriétaires redevables de la taxe foncière. Ces derniers peuvent récupérer la TEOM auprès de leurs locataires.

Transformer les déchets en énergie

Une partie des déchets ne peut être ni recyclée, ni valorisée. Depuis 1972, le Sitcom Côte Sud des Landes, qui regroupe 76 communes, les incinère dans deux unités. Une nouvelle étape est prévue pour le printemps 2016 : récupérer l'énergie produite par la combustion des déchets.



La future Unité de valorisation énergétique.

L'environnement, une priorité

Dans le domaine des déchets, comme dans beaucoup d'autres, il est indispensable d'anticiper. Dans un monde où l'énergie fossile se fait de plus en plus rare, une alternative n'est pas négligeable. **Les usines actuelles doivent évoluer** et répondre aux Meilleures techniques disponibles (MTD) : celles qui présentent le meilleur compromis écologique et économique pour l'environnement.

Des capacités d'incinération renforcées

La capacité des deux unités d'incinération actuelles (Bénesse-Maremne et Messanges) est devenue très insuffisante et ne couvre pas les besoins du Sitcom qui fait traiter par des prestataires extérieurs en moyenne 20 000 à 25 000 tonnes de déchets par an. Ces deux unités de technologies anciennes,

bien que mises aux normes, ne sont pas équipées de systèmes de valorisation énergétique et, dans l'état actuel, il n'est pas possible de les faire évoluer.

La valorisation des déchets

Un arrêté préfectoral impose au Sitcom de mettre en œuvre une technique de valorisation énergétique avant le 31 décembre 2015. Les études de faisabilité qui ont été menées depuis 2007 ont conclu à la **construction d'une Unité de valorisation énergétique (UVE)** d'une capacité de 83 000 tonnes par an. L'énergie produite par la combustion des déchets sera transformée en électricité qui, après utilisation d'une partie par le Sitcom pour ses propres besoins, sera revendue à EDF. Cela apportera des ressources financières non négligeables. L'UVE remplacera les deux unités actuelles de Bénesse-Maremne et Messanges.

Donnez, c'est mieux que jeter !



Le Sitcom Côte Sud s'est engagé à développer le réemploi, la réutilisation et la réparation. Des conteneurs dédiés aux dons (bon état indispensable) sont mis à disposition des usagers.

En effet, 590 kg de déchets par an et par personne se retrouvent dans nos poubelles, conteneurs de tri et déchetteries. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans. Bien trier nos déchets n'est pas suffisant. **Il faut également limiter nos quantités de déchets.**

Pour cela, il faut faire attention à ce que nous achetons, utiliser mieux les produits, les équipements, les objets, les réparer ou leur offrir une seconde vie.

Ce n'est pas parce qu'un objet ou un produit ne nous est plus utile qu'il est à jeter : il peut encore servir. La solution : le donner à quelqu'un qui en aura besoin ou le remettre à une organisation caritative qui récupère et répare le mobilier, l'électroménager, la vaisselle, les vêtements ou les jouets.

Publicité : préserver le paysage

Afin de mettre en valeur le paysage urbain, préserver l'environnement et la qualité du cadre de vie, les élus municipaux ont décidé de mettre en place **une nouvelle réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes**. La commune va donc adopter un Règlement local de publicité (RLP),

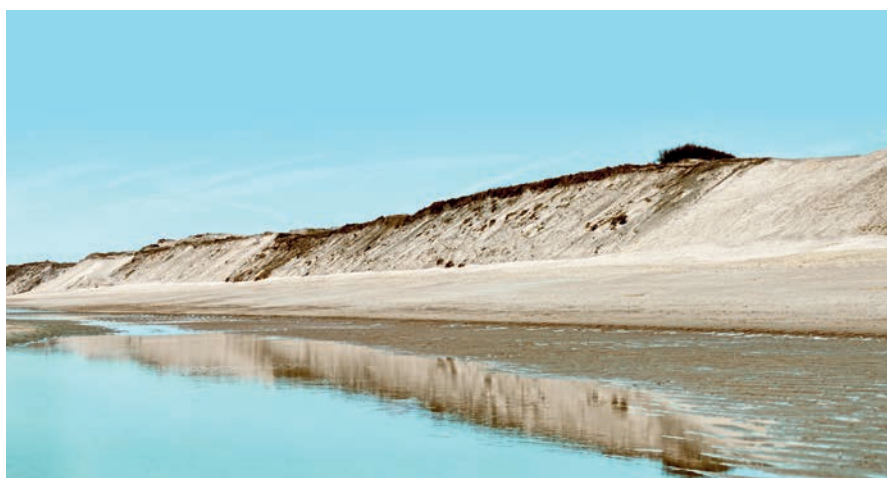
en parallèle de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU).

Ce document permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité au contexte local et d'**instaurer des dispositions plus restrictives** que celles prévues par le Code de l'environnement. Son principal objectif est

de **préserver les paysages** et le cadre de vie des habitants.

Après différentes étapes (diagnostic, concertation publique, finalisation du projet, enquête publique, approbation, etc.), le document final devrait être prêt avant l'été 2016. Il sera annexé au PLU.

Réhabiliter le cordon dunaire



Depuis plusieurs années, l'érosion du cordon dunaire s'est accélérée : les dunes s'affaissent par endroits et des déplacements massifs de sable sont remarquables. Le recul du trait de côte et la dégradation des dunes de protection par l'érosion éolienne et humaine

nécessitent des actions concrètes sur les plages du sud (du Prévent à la Pointe), à court et moyen terme. La commune a donc engagé un **projet de réhabilitation des dunes**, en complément de l'étude de stratégie du trait de côte menée par le GIP Littoral Aquitain.

Les objectifs

- ▶ Ralentir l'érosion marine de la dune et l'érosion éolienne.
- ▶ Protéger les biens et les personnes.

Les moyens d'action

- ▶ Mettre en place une intervention coordonnée pour préserver la dune de protection.
- ▶ Restaurer les milieux dunaires par des interventions de génie écologique.
- ▶ Protéger au mieux les ouvrages existants.
- ▶ Définir un plan général d'accès aux plages.
- ▶ Mettre en place un dispositif d'information à destination des usagers.

Le projet sera présenté aux Capbretonnais dans le cadre d'une réunion publique. Des subventions seront sollicitées auprès de l'État, du Conseil régional et du Conseil général.

Coût (estimation) de la première phase du projet : 250 000€ HT



Des bâtiments publics accessibles à tous

En 2005, l'État donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP)* pour devenir accessibles à tous. L'échéance étant difficile à respecter, un nouveau dispositif, les Agendas d'accessibilité programmée, permet d'atteindre ces objectifs.

L'échéance du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en accessibilité des ERP* est maintenue. Toutefois, l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) permet aux maîtres d'ouvrage et exploitants d'ERP qui ne sont pas encore en conformité avec les règles d'accessibilité de poursuivre ou de **réaliser l'accessibilité des établissements** concernés après cette date. Lors du conseil municipal du mois de décembre, les élus se sont engagés dans cette démarche. Un calendrier des travaux et un plan de financement pluriannuel ont été validés. **Les normes d'accessibilité prennent en compte**

toutes les formes de handicap : moteurs, sensoriels, cognitifs, psychiques. Elle concerne les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.

Un investissement conséquent
Les investissements sont donc très importants, d'autant plus que les ERP sont nombreux sur notre commune (une trentaine dont la mairie, l'office de tourisme, les installations sportives, le camping La Civelles, etc.). La facture totale des travaux s'élève à plus d'1 million d'euros. Il s'agit donc d'une dépense qui pèse lourd sur le budget municipal.

*ERP (Établissement recevant du public) : commerces, théâtres, cinémas, cabinets libéraux, mairies, établissements scolaires...

PAROLE D'ÉLU

Christian Pétrau,
délégué à l'économie sociale et
solidaire, correspondant accessibilité



Que signifie devenir accessible à tous ?

Favoriser l'accessibilité des bâtiments municipaux, c'est permettre aux personnes en situation de handicap de mieux accéder aux services publics. C'est améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. C'est également s'adapter au vieillissement de la population.

L'accessibilité est donc avant tout une question de solidarité. C'est pourquoi, malgré des contraintes financières et techniques très conséquentes, il y a un engagement fort des élus dans cette démarche.

Quel est le programme de la Ville ?

Avec les services techniques municipaux, nous avons élaboré, sur la base d'un diagnostic très complet, un planning d'intervention qui tient compte des travaux déjà réalisés, des priorités et des incidences financières.

Les investissements programmés en 2015 concernent la mairie et l'Hôtel-de-Ville ainsi que l'office de tourisme. À chaque fois que cela sera possible, ce sont les agents municipaux qui réaliseront les travaux.

AD'AP KÉZAKO ?

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un document de programmation pluriannuelle qui précise la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité de l'ERP. Il engage le gestionnaire de l'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 9 ans maximum.

YÉGO : RÉSEAU ACCESSIBLE À TOUS



Lancé par la communauté de communes Macs, le réseau de transport en commun YÉGO est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Il propose quatre lignes régulières et un service de transport à la demande (TAD).

Renseignements :

www.mobi-macs.org
N°Azur : 0 810 90 24 30 (lundi-vendredi : 9h-12h/14h-17h, samedi : 9h-12h, prix d'un appel local depuis un poste fixe). Titres de transport en vente à l'office de tourisme.

Jouons collectif

Optimisation des déplacements : la commune de Capbreton et Macs s'inscrivent clairement dans une démarche éco-citoyenne qui concerne la qualité de vie et le bien-être de tous.



Prendre en compte les enjeux d'environnement et d'énergie au niveau des déplacements des personnes est un engagement éco-citoyen. Tout au long de l'année, et plus particulièrement en été, nous devons **favoriser le transport collectif et les modes de déplacement doux** pour limiter les nuisances et réduire durablement la demande énergétique. C'est pourquoi les élus et les services techniques municipaux ont engagé une réflexion, avec la communauté de communes Macs, sur l'**optimisation de la circulation et du stationnement**.

Les quartiers de la plage et le centre-ville, les plus concernés, font l'objet d'une attention particulière. En parallèle, sont également étudiés les circuits et temps de parcours de la navette estivale.



Tous concernés

Vous aussi, soyez éco-citoyen : prenez les transports en commun, stationnez votre véhicule correctement : ni sur le trottoir ni sur un emplacement réservé aux personnes handicapées.

BOUGEZ... DURABLEMENT !



La Communauté de communes a fait le choix d'une mobilité durable. Depuis plusieurs années, elle investit dans les déplacements doux : voie verte, Vélodyssée, transports en commun... pour la préservation de notre environnement et de notre qualité de vie. Elle a, par ailleurs, mis en place une technologie au service de ces déplacements doux et de la mobilité en général. Cette application numérique permet, depuis son smartphone, de repérer les itinéraires, les pistes cyclables et les liaisons avec le réseau YÉGO.



@ Plus d'infos sur www.mobi-macs.fr

PAROLE AUX CITOYENS



Depuis plus de 10 ans, la Ville organise un concours d'écriture et de création artistique intitulé « Paroles citoyennes ». Habitants de Capbreton et de Macs, scolaires, enfants des centres de loisirs... Les participants auront cette année à plancher sur le thème de « L'homme qui marche ».

Les œuvres sont à déposer à la médiathèque l'Écume des jours, place Yan du Gouf, au plus tard le mercredi 15 avril. Règlement du concours disponible à la médiathèque, en mairie ou sur le site www.capbreton.fr.

RECENSEZ-VOUS !

La campagne de recensement obligatoire organisée par la commune en partenariat avec l'Insee bat son plein. Une vingtaine d'agents recenseurs recrutés par la Ville passent dans tous les logements. Ils vous remettent les documents et conviennent d'un rendez-vous pour récupérer les questionnaires. Vous avez jusqu'au 14 février pour y répondre.

Les informations récoltées sont confidentielles et protégées par la loi. Cette enquête importante permet de déterminer la population officielle dont découle la participation de l'État au budget municipal. Les informations obtenues (âge, profession, logement, moyens de transport, etc.) permettent également de mieux répondre aux besoins de la population.

Nouveauté 2015 :

Le recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Plus d'infos :

05 50 72 72 18



Formation et insertion professionnelle

La commune et l'Insup, centre de formation, collaborent régulièrement en faveur de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle, que ce soit dans le cadre de stages de professionnalisation ou de retour à l'emploi.

Même si ce ne sont pas des compétences directes des communes, la municipalité agit en faveur de la formation et de l'emploi. **Les services municipaux accueillent des stagiaires ou des apprentis**, les accompagnent dans leur qualification, leur permettent de se former, les aident à s'orienter ou à se réinsérer... Autant de missions qui participent à **l'insertion sociale et professionnelle**.

La Ville et la communauté de communes Macs ont signé une nouvelle convention avec l'Insup Pays dacquois. Il s'agit d'un **chantier « formation qualification nouvelle chance »**, cofinancé par le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Landes et la Communauté de communes. Douze stagiaires, en formation d'agent de propreté et d'hygiène, interviennent au sein de la commune et à Macs. Leur mission, jusqu'à fin avril, est de nettoyer les bâtiments communaux de Capbreton et les locaux de Pôle Sud et du pôle culinaire

de Macs. Avant chaque intervention, une visite est organisée par le formateur de l'Insup sur le site avec le référent communal et les référents de chaque bâtiment. Sur certains sites, comme les écoles, **les stagiaires travaillent en immersion avec les agents municipaux**.

Les sites d'interventions à Capbreton sont : ▶ le parc omnisport ▶ le groupe scolaire Saint-Exupéry ▶ la maison du chêne (ancienne caserne des pompiers qui accueille, notamment, les renforts de gendarmerie) ▶ l'espace jeune ▶ le centre de loisirs ▶ la salle Pey de Moun ▶ la médiathèque ▶ les salles municipales.

Des réunions sont régulièrement organisées avec l'ensemble des acteurs pour suivre l'évolution du chantier et assurer une cohérence dans sa réalisation.

Intéressé par ce type de formation ?

Contactez l'Insup Pays dacquois :

Tél. : 05 58 91 78 68

PAROLE DE STAGIAIRE

Maxime,
agent de propreté et d'hygiène



Pourquoi avez-vous choisi cette formation ?

J'ai un CAP de carrossier, mais je ne trouvais pas de travail. On me reprochait toujours de ne pas avoir assez d'expérience. J'ai 20 ans, je veux un emploi et mon indépendance. Alors, quand on m'a parlé d'une formation de l'Insup avec des débouchés et où on peut évoluer, je n'ai pas hésité.

Comment se passe le stage à la mairie ?

On travaille dans toutes sortes de bâtiments. On utilise donc des techniques et du matériel variés et on apprend à maîtriser les gestes professionnels.

Pour la période du stage à l'école maternelle, j'étais en binôme avec un agent municipal, Chantal, qui a suivi la même formation que moi. Elle m'a bien conseillé et m'a donné des astuces, comme toujours poser son matériel dans la salle suivante pour ne pas avoir à marcher sur le sol qu'on vient de laver pour le récupérer ! Ou comment passer le balai sans se faire mal au dos.

Est-ce que ça vous plaît ?

Au début, j'étais un peu sceptique, c'est vrai. Agent de propreté : on pense tout de suite « ménage » et ça ne paraît pas très valorisant. Mais, il faut sortir des clichés. Ça ne veut rien dire un métier d'homme ou un métier de femme. L'important c'est de bien faire son boulot. Alors, je m'applique et j'essaie de toujours faire mieux.

DÉCOUVRIR LA VIE À LA VILLE

La ville accueille régulièrement des apprentis et des stagiaires dans de nombreux services (techniques, sport, culture, communication, enfance jeunesse, périscolaires, accueil, secrétariat...). Des collégiens y effectuent également leur stage d'observation. En parallèle, des agents municipaux participent aux jurys des examens des organismes de formation partenaires.

Un nouveau centre pour le Sydec



Les travaux du nouveau Centre d'exploitation du Sydec (Syndicat d'équipement des communes) de Capbreton sont lancés. Il accueillera un local administratif de près de 400 m² et un local technique

de 270 m² (locaux de stockage, garage, etc.). Diverses entreprises locales prennent part à ce projet dont l'ouverture au public est prévue pour juillet 2015.

Activités tertiaires et logements

Le premier projet d'aménagement dit « Jeanchinoy » n'ayant pu aboutir, un appel à candidature va être lancé en vue de la **création d'une zone mixte** comprenant des activités tertiaires et des logements au niveau du rond-point de la zone des Deux Pins, à côté du centre d'exploitation du Sydec et de la future zone commerciale de Macs. Une attention particulière sera portée sur **l'insertion des projets présentés**

dans l'environnement urbain et paysager. La gestion des eaux pluviales, le respect des boisements existants et la maîtrise des nuisances sonores de la voie attenante seront également des critères de sélection.

Par ailleurs, le projet devra **respecter les obligations en matière de logement social** et proposer des logements à prix maîtrisés (30% inférieurs au prix du marché).

ILS ONT CHOISI CAPBRETON

RESTAURANTS

- ▶ **L'Angus Beef**
Terrasses de l'Océan, avenue Notre-Dame (anciennement Le Pastissimo)
- ▶ **O'txoko**
Résidence Mille-Sabords, Quai Bonnamour (changement de propriétaire)
- ▶ **Le Cachalot**
Établissement des bains de mer, boulevard François-Mitterrand (changement de propriétaire)
- ▶ **Le Bistrot de la plage**
Établissement des bains de mer, boulevard François-Mitterrand (changement de propriétaire)
- ▶ **L'Acapulco**
Résidence La Pêcherie, Quai Bonnamour (changement de propriétaire)

PROFESSIONS LIBÉRALES

- ▶ **Marie-France Pasquet**
Pédiatre, 40 allées Marines

TAXE DE SÉJOUR

Les vacanciers séjournant sur la commune doivent payer une taxe de séjour (tarifs 2015 inchangés). Elle permet de financer une partie des dépenses au tourisme (ou à la protection des espaces naturels dans un but touristique).

Elle est due par personne et par nuit. Elle est directement réglée au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse à la commune.

Hébergements concernés : hôtel, résidence de tourisme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, village de vacances, camping, aire de camping-cars, port de plaisance.

Les loueurs en meublés ont l'obligation de s'inscrire en mairie.

Contact :

05 58 72 70 82

DEUX NOUVELLES ZONES EN PROJET



Développer les activités économiques

Une première phase d'enquête publique a eu lieu dans le cadre du projet de ZAE (Zone d'activités économiques) porté par Macs sur Capbreton. Il est également passé en commission départementale d'aménagement commercial, où il a reçu un avis favorable. Ce projet comprend le déplacement du centre Leclerc. Il permettra de créer près de 200 emplois nouveaux en équivalent temps plein.

Atlantisud : commerces et emplois

Le projet commercial de la zone Atlantisud, à Saint-Geours-de-Maremne, a été validé fin décembre. Le groupe Auchan-Immochan, porteur du projet, a prévu de déposer le permis de construire dès le mois de mars. La zone commerciale devrait comprendre un hypermarché, une galerie marchande, des moyennes surfaces spécialisées, un magasin de bricolage, une jardinerie et un centre automobile. Un aménagement créateur d'emplois (500 emplois en équivalent temps plein prévus et du travail pour les entreprises du BTP).

Expression des groupes municipaux

GROUPE MAJORITAIRE

Une politique en faveur du bien-vivre ensemble

Les événements tragiques du début d'année ont cruellement remis en cause la liberté d'expression et la démocratie. Ils nous rappellent la nécessaire défense des valeurs de la République qui nous unissent : liberté, égalité, fraternité, mais bien sûr aussi, solidarité. La mobilisation du 11 janvier dernier, partout en France, démontre notre capacité à défendre farouchement les droits de l'homme et du citoyen pour qu'elle ne reste jamais une simple Déclaration et fixe les règles de notre vie en société au quotidien. Gardons toujours au cœur l'esprit collectif et le sens de l'intérêt général.

Des bases pour un développement harmonieux

À Capbreton, réaffirmons nos engagements et poursuivons notre politique en faveur du bien-vivre ensemble.

Nos actions contribuent à tisser des liens pour avancer et à consolider les

bases d'un développement harmonieux de notre cité.

Une opposition divisée

Les divisions de l'opposition, quelques semaines à peine après les élections municipales, illustrent la capacité... ou pas... à fédérer, à rassembler. Affligeant de la part de ceux qui n'hésitent pas à donner des leçons d'exemplarité.

Une majorité soudée autour de ses projets

En ce qui nous concerne, nous continuons à travailler, au sein d'une équipe soudée et motivée, pour Capbreton, les Capbretonnaises et les Capbretonnais, sans exclusive et dans le respect de tous.

Nos priorités dans les mois à venir

Agir pour le logement pour tous et le développement économique et l'emploi en relançant le projet de zone mixte d'habitations et d'activités tertiaires « Jeanchi-roy », bloqué pendant plusieurs mois par

le recours déposé par une conseillère municipale d'opposition. Faciliter l'accueil des personnes dépendantes et de nos aînés, grâce à un travail assidu et difficile engagé depuis de nombreux mois sur la conception et le financement d'une nouvelle maison de retraite (Ehpad).

Développer une gestion plus économe et écologique de l'espace public, comme l'éclairage ou les espaces verts. Œuvrer pour la protection de notre littoral et du cordon dunaire menacés par l'érosion, et au-delà assurer la préservation de notre environnement exceptionnel.

Ces priorités ne seraient rien sans le soutien à toutes les initiatives locales destinées à renforcer le lien social et la solidarité.

Capbreton ensemble !

Les 23 élus de Capbreton Ensemble

OPPOSITIONS

Chers capbretonnais(es), nous vous présentons nos vœux les plus chaleureux pour 2015

Pour l'opposition, l'année écoulée fut le théâtre d'évènements qui ont abouti à une scission. Cette décision s'est imposée à nous en raison d'une absence de communication, du manque de confiance et de concertation de la part du binôme Vivons Capbreton. Par respect envers les capbretonnais, nous avons fait le choix de former un quatuor et comptons bien jouer de belles partitions pour rassembler les électeurs autour de l'Avenir de Capbreton.

Vu la réduction de notre possibilité d'expression dans ce bulletin, rejoignez-nous sur Facebook : l'Avenir de Capbreton. Nous y publierons régulièrement nos observations et nos réflexions. Exemple : à ce jour (24/01), il n'y a toujours aucune réparation des dégâts des intempéries de l'hiver dernier (perret piste hélico.) et à la veille des très gros coefficients de marées, ce manque de maintenance nous inquiète. D'autres sujets concernant notre ville méritent d'être abordés et vous êtes cordialement conviés à partager votre réflexion avec nous.

Fiscalité en hausse !

En ce début d'année, avec un contexte difficile, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2015.

Cette année, à Capbreton, sera celle de la hausse de la fiscalité. En supprimant l'abattement spécial de 15%, pratiqué depuis trente ans, la municipalité a fait le choix de la politique nationale, taxer davantage le contribuable et ne pas chercher d'autres solutions. Nous admettons que la baisse des dotations de l'état est difficile pour les collectivités, mais ce n'est pas un fait nouveau ! Une réflexion sur les économies s'imposait, mais comme toujours, il est plus aisé d'étouffer davantage les ménages avec une pression fiscale de plus en plus lourde. Dans notre programme, notre première mesure en faveur d'économie, n'était pas l'augmentation des impôts, mais la diminution des indemnités du maire de 20 % ! Alors cap ou pas cap Monsieur le Maire ? Ce ne serait pas un luxe en ces temps de disette ! L'exemplarité c'est bien d'en parler mais l'appliquer c'est encore mieux !

Toujours soucieux de défendre au mieux vos intérêts, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou de vos suggestions.

M SaintPau, L Morichère, E Callamand, P Cambon
Courriel : lavenirdecapbreton@gmail.com

Alain Bisbau et Nathalie Castets
Facebook : Vivons Capbreton. Courriel : vivonscapbreton@sfr.fr

Naissances

► 08/04/2014 Elysia Kayoulou ► 28/05/2014 Célia Siti ► 30/05/2014 Taïni Olmeda Jacquier ► 07/06/2014 Jeanne Lacampagne ► 11/06/2014 Manoa Mouchet ► 13/06/2014 Estéban Courtiau ► 13/06/2014 Soline Moreau ► 15/06/2014 Marie Matraglia ► 15/06/2014 Mélissa Pons ► 17/06/2014 Elyjah Akoun ► 03/07/2014 Madeleine Cornilleau ► 08/07/2014 Eléonore Marès ► 16/07/2014 Naïa Peyran ► 16/07/2014 Eline Dekeyser Laborde ► 16/07/2014 Maina Dekeyser Laborde ► 21/07/2014 Mila Trépout ► 24/07/2014 Tom Cornu Estrade ► 30/07/2014 Alicia Secat ► 12/08/2014 Joseph Evans ► 21/08/2014 Luka Dimitrijev ► 26/08/2014 Noam Robert ► 21/08/2014 Mathys Lebault ► 26/08/2014 Lee-Lou Burosse ► 28/08/2014 Roman Salles Baconnet ► 03/09/2014 Tom Bocquet ► 01/09/2014 Clovis Lafargue ► 04/09/2014 Juliette Redon Martin ► 07/09/2014 Charline Saves ► 08/09/2014 Sophia Renault ► 11/09/2014 Diego Ory Lapeyre ► 18/09/2014 Pénélope Lagain ► 23/09/2014 Johan Mallet ► 06/10/2014 Antonin Ringuebach ► 12/10/2014 Jade Do Nascimento ► 13/10/2014 Leilani Hervé ► 19/10/2014 Elena Lecocq Granet ► 28/10/2014 Nolhan Bidault ► 28/10/2014 Gabin Pédouan Puel ► 28/10/2014 Zion Sena Prado ► 01/11/2014 Charlie Martin ► 17/11/2014 Gabriel Sourdouyre ► 28/11/2014 Anton Anceau ► 02/12/2014 Adrien Doublet ► 28/12/2014 Manon Le Bloa ► 28/12/2014 Nezito Nunes.

Mariages

► 07/06/2014 Clet Montfrond et Laetitia Hardy ► 21/06/2014 Aïad Outemsa et Odile Jauréguiberry ► 28/06/2014 Patrick Lasserre et Chantal Soubaigné ► 03/07/2014 Jérôme Ayache et Véronique Betpouey ► 05/07/2014 Sébastien Imbert et Muriel Bondu ► 11/07/2014 Quentin Pitot et Sarah Izsak ► 30/07/2014 Simon Guillaumin et Stéphanie Labeque ► 27/08/2014 Anthony Pralas et Séverine Gadet ► 13/09/2014 Loïc Pithioud et Cindy David ► 04/10/2014 Lilian Marc et Sylvie Nougues ► 13/12/2014 Christophe Gaucher et Hélène Gourg.

Décès

► 03/06/2014 Dante Simonini, 92 ans ► 07/06/2014 Lucienne Sonnet veuve Chaudron, 91 ans ► 10/06/2014 Jean Caumont, 79 ans ► 15/06/2014 Marie Dufourcq veuve Meissonave, 92 ans ► 15/06/2014 Raymond Grenier, 66 ans ► 17/06/2014 André Labatut, 84 ans ► 28/06/2014 Georges Clause, 67 ans ► 02/07/2014 Francis Artigue, 72 ans ► 06/07/2014 Geneviève Leymarie, 85 ans ► 06/07/2014 René Arrocéna, 91 ans ► 09/07/2014 Roger Puyo, 86 ans ► 10/07/2014 Simonne Galek veuve Pradeau, 93 ans ► 13/07/2014 Simone Bardiau, 92 ans ► 15/07/2014 Albert Demouron, 88 ans ► 16/07/2014 René Salesses, 86 ans ► 19/07/2014 Jean Lansac, 91 ans ► 25/07/2014 Suzanne Lalanne veuve Huron, 92 ans ► 25/07/2014 Paulette Heitz veuve Vallier, 87 ans ► 30/07/2014 Marie Pomaret veuve Ducez, 92 ans ► 01/08/2014 Yvette Rouly épouse Carrière, 88 ans ► 03/08/2014 Jean Guinda, 77 ans ► 04/08/2014 Josette Leclerc épouse Lenzi, 69 ans ► 05/08/2014 Micheline Bouschet veuve Lemaignan, 91 ans ► 07/08/2014 Yvonne Fiton veuve Lamoulie, 92 ans ► 07/08/2014 Janine Jouanique épouse Arnaud, 85 ans ► 08/08/2014 Martin Vidaurreta, 79 ans ► 09/08/2014 Marie Martinez épouse Sancerni, 90 ans ► 11/08/2014 Claudine Cazaux veuve Misson, 90 ans ► 14/08/2014 Jeanne Fraïcher, 91 ans ► 15/08/2014 Jean Bribet, 87 ans ► 17/08/2014 Renée Lassalle veuve Pettoello, 92 ans ► 20/08/2014 Henri Bellocq, 73 ans ► 27/08/2014 Incarnation Pelayo veuve Amoros, 96 ans ► 27/08/2014 Ginette Savard veuve Biasutti, 78 ans ► 29/08/2014 Jeanne Etcheberry épouse Marin, 75 ans ► 06/09/2014 Jean-Jacques Robert, 76 ans ► 19/09/2014 Jacques Veuve, 95 ans ► 22/09/2014 Christian Bonnet, 57 ans ► 03/10/2014 Christian Lagreze, 70 ans ► 05/10/2014 Pierre Kneip, 86 ans ► 05/10/2014 Albert Dubois, 95 ans ► 09/10/2014 Hervé Novion, 43 ans ► 09/10/2014 Joseph Bonnafous, 87 ans ► 13/10/2014 Roger Rase, 93 ans ► 21/10/2014 Raoul Gouin, 85 ans ► 26/10/2014 Roger Sancerni, 93 ans ► 27/10/2014 Ginette Alagnou, 82 ans ► 05/11/2014 Claude Hennequin, 81 ans ► 14/11/2014 Yolande Dano épouse Gomez, 70 ans ► 17/11/2014 Gérard Demange, 84 ans ► 23/11/2014 Paulette Cauquil veuve Sendral, 93 ans ► 23/11/2014 Albert Revuelta, 65 ans ► 27/11/2014 André Derrien, 72 ans ► 28/11/2014 Eugénie Pécastaing veuve Dupouy, 92 ans ► 28/11/2014 Mireille Prévost veuve Bincteux, 89 ans ► 29/11/2014 Gisèle Boulay veuve Lannemajou, 89 ans ► 05/12/2014 Madeleine Brodeur, 94 ans ► 08/12/2014 Madeleine Leaux veuve Soques, 95 ans ► 09/12/2014 Joseph Tchoumou-Gangwet, 78 ans ► 09/12/2014 Colette Beaudoin épouse Gouyé, 91 ans ► 11/12/2014 Gilbert Destribats, 87 ans ► 11/12/2014 Françoise Coti-Zelati épouse Fillion, 93 ans ► 12/12/2014 Annie Vignerres, 66 ans ► 16/12/2014 Josane Reboul veuve Garcia, 93 ans ► 27/12/2014 Anne Zabari veuve Deutsch, 100 ans ► 29/12/2014 Marie-Louise Ramirez veuve Soriano, 69 ans ► 30/12/2014 Charlotte Vergez veuve Barrier, 103 ans ► 31/12/2014 Marguerite Badet, 88 ans ► 01/01/2015 Robert Larrouy, 80 ans ► 03/01/2015 Elisabete Samoes, 75 ans ► 05/01/2015 Suzanne Saubatge veuve Castellanos, 87 ans ► 06/01/2015 Marie Valentin, 89 ans ► 10/01/2015 Anne Saint-Aubin veuve Baradat, 94 ans ► 08/01/2015 Gildas Leprince épouse Tricot, 60 ans.

Sur les chemins de SAINT-JACQUES

3



2



La Maison de l'oralité et du patrimoine (MOP) prend la route de Saint-Jacques-de-Compostelle, accompagnée de la Société landaise des amis de Saint-Jacques.

L'association des amis de Saint-Jacques présente à la MOP une exposition sur le thème des chemins de Saint-Jacques, la Voie du littoral, un des chemins les plus importants du pèlerinage, passant par Capbreton. La manifestation, qui se déroulera du 9 au 23 mai, regroupera photographies de Philippe Laplace, objets, tableaux.

La quinzaine dédiée au fameux pèlerinage s'ouvrira par une marche sur

la Voie du littoral avec pique-nique, visite des lieux de passage des pèlerins (ancienne Commanderie des Templiers, rue des Écoles¹, croix de l'ancienne Chapelle, rue du Bouret², église Saint-Nicolas³), et découverte de l'exposition. Parallèlement, conférences et projections seront l'occasion de rencontrer les guides de Compostelle qui pourront répondre aux questions des futurs pèlerins.

En pratique :

Marche des pèlerins : rendez-vous le **9 mai à 10h**, sur le Pont Notre-Dame (parking à proximité).
Inscriptions et renseignements auprès de la MOP : 05 58 72 96 05
Société landaise des amis de Saint-Jacques : www.compostelle-landes.org ou 06 09 96 50 13



1

AVIS DE RECHERCHE

La Société landaise des amis de Saint-Jacques recherche activement des hébergeurs (gîtes, hôtels, campings, etc.) pour les pèlerins de passage à Capbreton. La Voie du littoral étant de plus en plus fréquentée, l'association cherche des partenaires pérennes.

Contact :

Mikel Etxebarria au 06 09 96 50 13.